

## 7<sup>e</sup> PROGRAMME EUROPEEN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Budget 2007/2013 : 50,5 Mds€

### I - STRUCTURE DU 7<sup>e</sup> PCRD

#### **Quatre programmes spécifiques :**

##### **1. Coopération - 32 Mds€**

Le programme « Coopération » soutient des actions de recherche dans **10 domaines thématiques**, chacun doté d'un budget propre (Technologies de l'information et de la Communication ; Santé ; Transports ; Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production ; Energie ; Alimentation, Agriculture et Biotechnologie ; Environnement ; Espace ; Sécurité et Sciences humaines)

##### **2. Idées - 7,4 Mds€**

Financement des projets de recherche fondamentale de très haut niveau.

##### **3. Personnes - 4,7 Mds€**

Pour faciliter les échanges et carrières des personnels de recherche à l'intérieur de l'UE.

##### **4. Capacités - 4,2 Mds€**

Trois types d'activités sont soutenus dans ce programme dont « Soutien à l'externalisation de la recherche par les PME » (Recherche en faveur des PME et associations de PME)

### II - PME ET 7<sup>E</sup> PCRD

#### **1 / PME disposant de capacités de recherche intensives : participation au programme « Coopération »**

La Commission souhaite que ce programme accueille un seuil minimum de participation des PME fixé à 15%, soit un financement attendu de **4,8 M€ pour les PME** (15% du budget total « Coopération »).

#### **Nouvelles dispositions encourageant la participation des PME :**

- Adoption d'un **taux de remboursement des coûts éligibles à 75%** (100% pour les coûts de coordination si la PME coordonne le projet)
- Simplification des procédures financières et administratives
- Plus grande souplesse dans le choix des régimes de financement (« small collaborative projects », « large collaborative projects » ou « projects targeted to special groups »).

#### **Thématiques et appels à projets en cours - Programme « Coopération » :**

##### **- Technologies de l'information et de la Communication : 9,1 Mds€**

*stabilité et sécurité de l'infrastructure des réseaux et des services ; performance et fiabilité des systèmes et des composants électroniques ; systèmes de TIC individualisés ...*

**AAP EN COURS - Bg : 265 M€ - du 04 déc. 2007 au 08 avril 2008**

- Santé : 6 Mds€

- Transports (y compris aéronautique) : 4,1 Mds€

*aéronautique et transport aérien (réduction des émissions, moteurs et carburants de substitution, gestion du trafic, sécurité du transport aérien) ; transport de surface durable : rail, route et voies navigables (mise au point de nouveaux systèmes de propulsion propres et performants, développement des transports intermodaux ...)*

**5 AAP EN COURS - Bg : 178 M€- 30 nov. 2007 au 7 mai 2008 (sauf appel Galiléo : 29 février 2008)**

- Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production : 4,8 Mds€

*nanosciences et nanotechnologies : nouvelle génération de produits et services ; matériaux : développement de nouvelles surfaces et de matériaux à fonctions multiples dotés de propriétés et de performances nouvelles ; technologies de production : créer de nouveaux modèles durables de production et de consommation.*

**2 AAP EN COURS (SMALL et PME) - Bg : 106 M€- procédure en 2 phases : 30 nov. 2007 au 6 mars 2008 - Etape 2 : 2 septembre et 23 sept. pour l'appel ciblé PME.**

- Energie : 2,3 Mds€

*hydrogène et pile à combustible ; production renouvelable de combustible ; production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ; technologies de charbon propre ; réseaux énergétiques intelligents ; rendement énergétique et économies d'énergie ...*

**3 AAP EN COURS - Bg : 66,3 M€- procédure en 2 phases - du 30 nov. 2007 au 26 février 2008 (étape 1) puis 29 mai 2008.**

- Alimentation, Agriculture et Biotechnologie : 1,9 Mds€

*production et gestion des ressources biologiques du sol, des forêts et de l'environnement aquatique ; intégrité et contrôle de la chaîne alimentaire ; utilisation des sciences du vivant et des biotechnologies pour améliorer les cultures*

**AAP EN COURS - Bg : 96,8 M€- 30 nov. 2007 au 26 février 2008**

- Environnement : 1,8 Mds€

*4 domaines-clés : changements climatiques, pollution et risques ; gestion durable des ressources ; écotechnologies ; outils d'observation et d'évaluation de la planète.*

**AAP EN COURS - Bg : 212 M€- du 30 nov. 2007 au 25 février 2008**

- Espace : 1,4 Mds€

- Sécurité : 1,3 Mds€

- Sciences humaines : 0,6 Mds€

## **Instruments de financement**

- Le programme « Coopération » est mis en œuvre au moyen de régimes de financement que les partenaires d'un projet de recherche choisissent (projets collaboratifs intégrateurs ou ciblés, réseaux d'excellence, initiatives technologiques conjointes, action de coordination et de soutien) lorsque l'appel à projets n'impose pas un régime de financement spécifique.

**2 / PME à faibles ou sans capacités de recherche : participation au programme**  
**« Capacités »**

**Volet : « Renforcer les capacités d'innovation des PME » - Bg : 1,336 Mds€ sur 7 ans**

**AAP EN COURS - Bg : 92,2 M€- du 30 novembre 2007 au 11 avril 2008**

L'objectif de cette ligne de programme est de **renforcer les capacités d'innovation des PME** européennes et leur contribution au développement de produits et marchés basés sur de nouvelles technologies.

**CIBLES :**

**PME de moyenne ou faible technologie** qui doivent sous-traiter des activités de recherche à des « *RTD performers* » (fournisseurs de technologie tels que centres de recherche publics ou privés, universités, autres PME...)

**Associations ou groupements de PME** peuvent également participer pour répondre aux besoins communs en recherche de PME d'une même filière.

**PME high tech** devant faire appel à des ressources extérieures pour leurs travaux de recherche.

**PROJETS TYPES :**

durée de 1 à 2 ans, impliquant de 5 à 10 partenaires, pour un budget de 05, à 1,5 M€- **Pas de thématique imposée.**

**CONDITIONS MINIMUM REQUISES POUR UN CONSORTIUM :**

- au moins 3 PME indépendantes de 3 Etats-membres différents
- ET : au moins 2 fournisseurs de technologie indépendants quel que soit leur pays

**PROPRIETE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE :**

Dans le régime par défaut prévu par la Commission, les PME sont propriétaires des résultats de la recherche (les partenaires peuvent cependant opter pour un régime dérogatoire).

**PRESTATIONS ELIGIBLES ET % PRISE EN CHARGE PAR SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES :**

- **Activités de recherche (RTD)** : directement liées à la production de nouvelles connaissances, technologies ou produits. RTD comprend également la coordination scientifique du projet---**max 75%**
- **Activités de démonstration (DEMO)** : test de prototypes par exemple---**max 50%**
- **Autres activités (OTHER)** : toutes autres activités spécifiques non couvertes par les autres types d'activité (formation, coordination, mise en réseau, diffusion...)---**max 100%**
- **Activités de management (MANAG)** : gestion administrative, financière et juridique du projet. Les PME peuvent faire appel à un coordinateur, partenaire du consortium, spécialisé dans la gestion de projet---**max 100%**.

\*\*\*\*\*